

AYEZ CONFIANCE !

« IL FAUT FAIRE CONFIANCE. » À PLUSIEURS REPRISES, AU COURS DE CE CSAM DU 8 JUILLET, L'ADMINISTRATION A INVITE LES REPRESENTANTS DU PERSONNEL A FAIRE CONFIANCE AUX DECIDEURS, AUX REORGANISATIONS EN PREPARATION, AUX EMPLOYEURS LOCAUX, AUX FUTURES CLARIFICATIONS ET AUX DISPOSITIFS QUI VIENDRONT DEMAIN RASSURER LES AGENTS. MAIS LA CONFIANCE NE SE DECRETE PAS : ELLE SE CONSTRUIT PAR LA TRANSPARENCE, L'ANTICIPATION, LE DIALOGUE SOCIAL ET LE RESPECT DES ENGAGEMENTS PRIS. C'EST PRECISEMENT TOUT L'ENJEU DE CETTE SEANCE OU LA CFDT DEFENSE A PORTE DE NOMBREUX SUJETS CONCRETS : RH DE GUERRE, RESTRUCTURATIONS, POUVOIR D'ACHAT, TELETRAVAIL, AMIANTE, ELECTIONS PROFESSIONNELLES OU ENCORE ACCOMPAGNEMENT DES AGENTS.

INTRODUCTION : DEBAT LIMINAIRE

RH de guerre : pas de remise en cause annoncée des droits

La **CFDT Défense** a exprimé ses inquiétudes sur la feuille de route « RH de guerre » et sur le risque d'affaiblissement du droit du travail, du dialogue social et des garanties collectives.

Le DRH-MD a réaffirmé que les travaux en cours n'ont pas pour objet « d'identifier les droits sociaux à dégrader » en cas de crise. Il s'agit, selon lui, d'un travail de préparation visant à clarifier les règles applicables dans différents scénarios et à articuler les travaux du ministère avec ceux menés au niveau interministériel. L'administration insiste sur le fait qu'aucune remise en cause spécifique des droits des personnels civils du ministère n'est envisagée.

Commentaire CFDT : nous prenons acte de ces déclarations. Toutefois, lorsqu'un ministère travaille sur des scénarios exceptionnels concernant l'engagement de ses personnels, la vigilance syndicale n'est pas une marque de défiance mais une nécessité. Les garanties collectives doivent être connues, débattues et sécurisées avant toute crise, pas pendant.

Assises du monde combattant et SGA/COM : l'administration appelle à la confiance

Concernant les Assises du monde combattant et les évolutions envisagées autour de la DMCA, le SGA a contesté l'idée d'une réforme déjà bouclée. Il parle d'une réflexion encore préliminaire relevant de ce qu'il appelle une « hygiène administrative », destinée à améliorer la lisibilité

de l'action publique.

Sur le fond, il affirme que les organisations syndicales seront associées lorsque les projets auront suffisamment mûri.

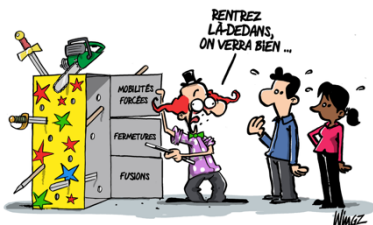
Concernant le SGA/COM, le SGA a contesté le constat porté par la CFDT et proposé une réunion bilatérale afin de confronter les analyses respectives.

Commentaire CFDT : le sujet n'est pas seulement le contenu des réorganisations mais leur méthode. Lorsque les agents découvrent des suppressions de postes ou des modifications d'organisation avant tout examen dans les instances de dialogue social, la confiance est fragilisée.

Et nous dire, par exemple sur le sujet de la DMCA, que le projet n'est pas encore assez

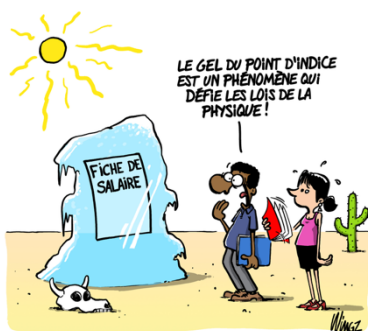
AGENTS CIVILS DU MINISTÈRE

RÉORGANISATION DES SERVICES



**LORSQUE LES AGENTS
DECOUVRENT DES SUP-
PRESSIONS DE POSTES OU DES
MODIFICATIONS
D'ORGANISATION AVANT TOUT
EXAMEN DANS LES INSTANCES
DE DIALOGUE SOCIAL, LA
CONFIANCE EST FRAGILISÉE**

AGENTS CIVILS DU MINISTÈRE



mûr pour être discuté avec les organisations syndicales, démontre que, soit le SGA n'est pas tout à fait à jour avec l'état des projets de réorganisation des directions de sa responsabilité, soit, et nous le pensons, il connaît parfaitement le dossier et compte sur les vertus de l'affirmation péremptoire pour que nous passions à autre chose. C'est négliger les vertus du dialogue social, c'est ne pas compter sur les représentants du personnel pour intervenir et jouer leur rôle de relais d'opinion, dans les deux sens. C'est en quelque sorte se tirer une balle dans le pied en créant de l'anxiété inutile chez les travailleurs et les travailleuses.

DSNJ : enfin une réponse sur la prime JDC

La **CFDT** avait dénoncé l'absence de confirmation formelle concernant l'indemnité promise aux agents participant aux JDC.

Le SGA a confirmé que le versement de cette indemnité interviendra à l'automne, lors du basculement vers le nouveau régime de temps de travail. Il considère que les arbitrages sont désormais acquis.

Commentaire CFDT : nous nous réjouissons enfin d'obtenir une réponse claire. Depuis des mois nous l'attendions, il suffisait finalement de le dire. Cette situation illustre une nouvelle fois que nombre de tensions relèvent davantage d'un déficit de communication que d'une incapacité à obtenir des compromis.

Pouvoir d'achat : beaucoup de constats, peu de réponses

Interpellée sur la situation des catégories C et plus largement sur la perte de pouvoir d'achat des agents publics, l'administration reconnaît un problème structurel.

Le DRH-MD a évoqué les réflexions engagées par la DGAFP sur la refondation de la fonction publique à horizon 2050. Il a également renvoyé aux travaux engagés par la DGAFP dans le cadre de sa réflexion stratégique sur l'avenir de la fonction publique. Une réponse qui peut difficilement satisfaire les agents confrontés aujourd'hui à l'érosion de leur pouvoir d'achat. Pour la **CFDT**, l'urgence demeure, en particulier pour les agents rémunérés au niveau du SMIC ou à peine au-dessus.

Commentaire CFDT : les agents qui peinent à boucler leurs fins de mois en 2026 auront du mal à se satisfaire d'une perspective à 2050. Les catégories C, particulièrement touchées par le tassement des grilles et l'inflation, ont besoin de mesures concrètes et immédiates. Nous réclamons à nouveau le rattrapage indemnitaire pour les 50 % des agents de catégorie C qui n'ont pas bénéficié d'augmentation de leur IFSE. Pour les agents rémunérés au niveau du SMIC et sous le régime de l'indemnité différentielle, la situation est devenue particulièrement préoccupante et appelle une réponse rapide.

Télétravail et canicule : priorité à la responsabilisation locale

La **CFDT** a demandé que le télétravail soit pleinement reconnu comme un outil de continuité d'activité et de protection des agents lors des épisodes climatiques extrêmes.

Le DRH-MD assume clairement une logique de subsidiarité : selon lui, les employeurs locaux doivent prendre eux-mêmes les mesures nécessaires sans attendre d'instruction centrale.

Il reconnaît néanmoins la nécessité de poursuivre les travaux sur le télétravail et annonce sa participation à la prochaine commission de suivi.

Commentaire CFDT : faire confiance aux employeurs locaux suppose que tous appliquent les mêmes principes. L'expérience montre que ce n'est pas toujours le cas. Entre ceux qui favorisent le télétravail et ceux qui le refusent par principe, les agents ne bénéficient pas partout des mêmes règles.

POINT I :

Approbation du PV du CSAM de mars 2026

Vote CFDT : Pour

POINT II :

Projet de décret fixant le régime disciplinaire du personnel ouvrier de l'État du ministère de la défense.

L'administration a présenté un texte modernisant un régime disciplinaire datant de 1987.

Les avancées portent notamment sur :

- La prescription de l'action disciplinaire ;

AYEZ CONFIANCE !

- Le droit au silence ;
- Un meilleur encadrement procédural.

La **CFDT** a salué cette modernisation tout en regrettant :

- L'absence de restitution automatique des primes après blanchiment ;
- Les dérogations accordées à certains établissements publics en matière disciplinaire.

Commentaire CFDT : La **CFDT** se félicite de la prise en compte de sa revendication concernant la possibilité, pour le conseil de discipline supérieur, de pouvoir abaisser une sanction en deçà du niveau 5 sans avoir besoin de renvoyer le dossier auprès des CMG. Malgré certaines imperfections, ce texte permet une harmonisation des règles disciplinaires applicables aux ouvriers de l'État.

Vote CFDT : Pour

POINT III :

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 23 décembre 2025 relatif aux commissions médicales compétentes à l'égard des personnels ouvriers de l'État du ministère des armées

Pour améliorer les délais de traitement, l'administration propose de rattacher le traitement des dossiers médicaux des ouvriers de l'État du CMG Saint-Germain-en-Laye à la commission médicale d'Arcueil. Cette mesure vise à adapter le fonctionnement des commissions médicales aux capacités de traitement des dossiers des CMG administrant les ouvriers de l'État.

Commentaire CFDT : Le maintien d'une commission au niveau du CMG d'Arcueil pour assurer une fluidité dans le traitement des dossiers des ouvriers gérés par le CMG de Saint-Germain est une mesure positive et pragmatique qui devrait permettre d'assurer un délai de traitement des dossiers médicaux convenable.

Vote CFDT : Pour

POINT IV :

Projet d'arrêté relatif aux modalités d'organisation du vote électronique par internet pour l'élection des représentants du personnel relevant du ministère des armées et des anciens combattants et de ses établissements publics sous tutelle pour les élections professionnelles de 2026

L'administration a présenté les modalités d'organisation du scrutin de décembre 2026.

La création d'un BCVE unique vise à simplifier les opérations.

La **CFDT** a soutenu cette simplification tout en demandant des garanties sur la confidentialité du vote, tant pour l'implantation des kiosques à voter que pour leur fonctionnement. L'administration a indiqué que la répartition des kiosques ferait l'objet d'un suivi et que leur sécurisation serait assurée conjointement par le CND et les employeurs concernés afin de respecter les exigences réglementaires de confidentialité et de sécurité.

Commentaire CFDT : la réussite du scrutin reposera autant sur la fiabilité technique que sur la confiance des électeurs dans la confidentialité de leur vote. Cette confiance suppose non seulement des outils sécurisés mais aussi des conditions matérielles garantissant à chaque agent la possibilité de voter librement, sans pression d'aucune sorte.

Vote CFDT : Pour

POINT V :

Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 9 juillet 2004 relatif au dispositif d'accueil et de formation d'adaptation des techniciens supérieurs d'études et de fabrications du ministère de la défense.

L'administration a présenté une réforme de la formation d'adaptation à l'emploi intégrant davantage de modularité et de formation hybride.

Commentaire CFDT : cette évolution modernise un dispositif vieillissant et répond aux besoins exprimés lors des concertations. La réarticulation d'un tronc commun à l'ensemble des spécialités constitue une avancée bienvenue, tout comme les souplesses introduites en matière de dérogations. La **CFDT** se félicite du maintien du volume horaire et du niveau universitaire des parcours TSEF2, garantissant la compatibilité avec les certifications enregistrées au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles). Les ajustements apportés aux différentes spécialités répondent aux attentes exprimées par les employeurs. Pertinence et efficacité de ces nouvelles dispositions à évaluer dans la durée ...

Vote CFDT : Pour

POINT VI :

Projet d'arrêté désignant les mesures complémentaires de transformation des états-majors, directions, services et établissements publics relevant du

AGENTS CIVILS DU MINISTÈRE

VOTE ÉLECTRONIQUE



VOTEZ CFDT !

ministère des armées ouvrant droit aux dispositifs indemnitaires d'accompagnement.

L'arrêté complémentaire concerne 191 postes supplémentaires.

La **CFDT** a notamment alerté sur la méthode utilisée à la Fabrique numérique du CND avec le dispositif dit « ASIF », considéré comme une transformation anticipée sans bénéfice immédiat des droits associés. La **CFDT** a également signalé plusieurs cas d'agents dont la situation administrative reste à clarifier à la suite de réorganisations antérieures, notamment dans le cadre de certaines fusions de bases de défense. Elle a demandé que les mesures réglementaires accompagnant ces transformations soient prises dans des délais compatibles avec les besoins de mobilité et d'accompagnement du personnel concerné.

Commentaire CFDT : tester une organisation avant sa mise en œuvre peut avoir du sens, c'est l'argument que met en avant l'administration pour justifier le temps utilisé pour la phase de maturation du projet de transformation de la DIRISI. Mais les agents qui sont, volontairement ou pas, impactés par l'expérimentation, avant l'inscription de la transformation sur un arrêté ministériel, doivent bénéficier des compensations prévues au plan d'accompagnement des transformations, avec effet rétroactif s'il le faut. L'administration semble en convenir et dit vouloir faire le nécessaire... nous y veillerons !

Vote CFDT : ABSTENTION

POINT VII (pour information) AMIANTE
Projet d'arrêté modifiant l'arrêté du 21 avril 2006 relatif à la liste des professions, des fonctions et des établissements ou parties d'établissements permettant l'attribution d'une allocation spécifique de cessation anticipée d'activité à certains ouvriers de l'État, fonctionnaires et agents non titulaires du ministère de la défense.

L'administration a présenté la mise à jour de l'arrêté intégrant les réorganisations intervenues depuis 2006. Elle confirme la fermeture du dispositif aux nouvelles entrées à compter du 31 décembre 2027 tout en garantissant les droits déjà ouverts.

Commentaire CFDT : Des avancées existent mais les inégalités de traitement observées au SID restent inacceptables. La DRHMD s'est engagée à ce qu'une note de mise en œuvre de cet arrêté soit envoyée à tous les employeurs en précisant que le lieu

d'exercice de l'activité prime sur la chaîne d'emploi. La CFDT prend acte de cette information et dénoncera tout abus manifeste des employeurs à la DRH-MD.

POINT VIII (pour information)

Présentation du bilan 2025 de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion pour l'avancement du personnel civil

L'administration constate un rééquilibrage entre trajectoires courtes, médianes et longues.

Des difficultés persistent concernant la promotion des femmes, notamment dans la filière technique. La **CFDT** a demandé une réflexion sur les trajectoires d'avancement, notamment pour les catégories C, et a alerté sur les écarts persistants de promotion entre femmes et hommes, particulièrement dans la filière technique. L'administration a reconnu ces difficultés et indiqué engager un travail d'analyse des causes afin d'agir en amont sur les parcours de carrière, tout en soulignant que les promotions à la hors-classe des catégories A sont désormais équilibrées, voire favorables aux femmes.

Commentaire CFDT : les écarts constatés nécessitent désormais des actions concrètes et non plus seulement des constats statistiques. La progression de carrière des femmes, notamment dans les filières techniques, doit faire l'objet d'un suivi renforcé afin que l'égalité professionnelle se traduise réellement dans les promotions, les responsabilités exercées et l'accès aux grades supérieurs

POINT IX (pour information)

Présentation du bilan 2025 de la mise en œuvre des lignes directrices de gestion pour la mobilité du personnel civil

15 % des agents ont connu une mobilité en 2025.

L'administration développe plusieurs dispositifs d'accompagnement individualisés.

La **CFDT** a demandé davantage de traçabilité sur les candidatures non retenues ainsi qu'un suivi renforcé des agents restructurés. La **CFDT** a également rappelé qu'une mobilité consécutive à une transformation d'emploi ou à une restructuration doit pas être considérée comme une mobilité choisie, pas plus qu'une mobilité imposée par un avancement de grade ou de corps. Elle demande que ces situations soient reconnues comme des mobilités subies et qu'elles ouvrent droit à un accompagnement renforcé.

Commentaire CFDT : les agents ont besoin de visibilité sur les motifs de refus de leurs

AGENTS CIVILS DU MINISTÈRE



AYEZ CONFIANCE !

candidatures. Le silence administratif n'est pas une politique RH. La **CFDT** a toutefois pris acte des travaux engagés pour améliorer le suivi des mobilités grâce à des outils d'information plus performants ainsi que des efforts entrepris pour fiabiliser les fiches de poste publiées.

Enfin, la **CFDT** a demandé qu'une information plus complète soit diffusée auprès des agents et des services RH concernant les possibilités de revalorisation de la rémunération des agents contractuels à l'occasion d'une mobilité, indépendamment des campagnes annuelles ou des réexamens triennaux.

POINT X (pour information)

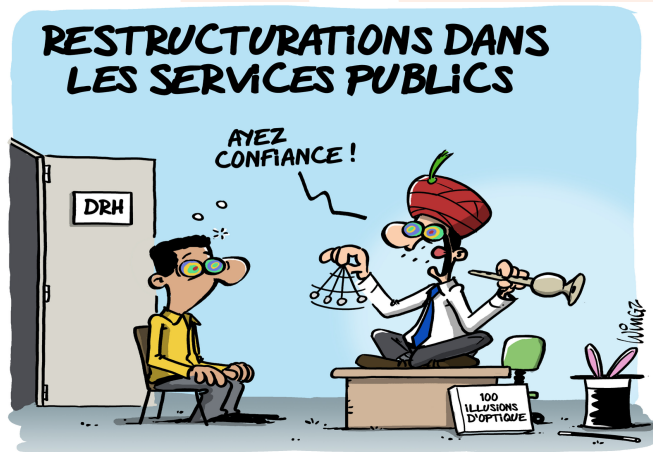
Présentation du rapport social unique pour l'année 2025

Les principaux chiffres présentés sont :

- 63 704 ETP civils ;
- Budget formation en hausse de 19 M€ ;
- Télétravail stable ;
- Progression préoccupante des signalements de violences sexistes et sexuelles.

Commentaire CFDT : derrière les indicateurs globaux relativement stables, certaines alertes, notamment sur les violences sexistes, doivent conduire à des actions renforcées. Tous les sujets abordés dans le rapport social unique et dont les données chiffrées nous seront transmises intégralement dans la base de données sociale, feront l'objet d'une analyse approfondie de notre part et donneront lieu à des débats avec l'administration dans le cadre de l'agenda social ministériel.

AGENTS CIVILS DU MINISTÈRE



Tout au long de cette séance, l'administration nous a invités à faire confiance :

- Confiance dans les réorganisations encore « dans les cartons » ;
 - Confiance dans les employeurs locaux pour protéger les agents lors des canicules ;
 - Confiance dans les travaux RH de guerre ;
 - Confiance dans les futures clarifications sur l'amiante ;
 - Confiance dans des réformes qui produiront peut-être leurs effets... à l'horizon 2050.
- Pour la communauté professionnelle de défense, la confiance se gagne lorsque les engagements sont tenus, lorsque les réorganisations sont expliquées avant d'être annoncées, lorsque les droits sont garantis et lorsque les agents sont considérés comme des acteurs et non comme des variables d'ajustement.

Alors oui, nous voulons bien avoir confiance. Mais nous continuerons surtout à vérifier. Parce qu'en matière de dialogue social, la confiance n'exclut pas le contrôle.

Paris, le 9 juillet 2026